



**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**19-10-2018-01**

Date de convocation le 15-10-2018

Nombre de conseillers en exercice : 13  
Présents : 12  
Procuration : 0  
Votants : 12

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du 19 octobre 2018**

Le dix-neuf octobre deux mil dix-huit à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

**Etaient présents** : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS, et POLHER ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

**Absente** : Mme BERT

**Secrétaire de séance élue** : Mme ETCHART Véronique

### **OBJET : PROJET DU COMPLEXE SPORTIF : VALIDATION DU PROGRAMME**

L'opération porte sur l'extension du complexe de pelote sur la commune de Mont implanté rue de la Vallée de la Geoule sur la commune de Mont.

Dans le cadre de sa mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage, la société NOGA accompagne la collectivité dans la définition des besoins ainsi que et les démarches pour la réalisation de cet équipement.

Ce travail d'analyse a permis de dimensionner le futur équipement qui comprendra :

- **Un accueil semi-ouvert** en continuité du parvis d'entrée
- **Des annexes sportives** comprenant vestiaires, sanitaires, rangements, ...
- Un terrain de padel de 200 m<sup>2</sup>
- Une salle multi activité de 200 m<sup>2</sup>
- Un terrain de foot à 5 de 540 m<sup>2</sup>
- Un terrain de squash de 63 m<sup>2</sup>
- **Locaux techniques**
- Des travaux de mise aux normes et l'extension de la salle du restaurant
- Des travaux de mise en sécurité du tambour
- Des travaux de mise en accessibilité de l'existant
- **Aménagements extérieurs** (parvis, cour de service, stationnements...).

La surface plancher du projet est estimée à 1178 m<sup>2</sup>.

Le montant prévisionnel des travaux est de 1 445 000 euros HT (valeur 2<sup>ème</sup> trimestre 2018) Hors fondations spéciales, solution environnementale spécifique, mobilier, ...

#### Planning :

Les grandes étapes prévisionnelles de la procédure de concours restreint et du projet envisagés sont les suivantes :

Etapes	Echéances prévisionnelles
<b>Conseil municipal</b>	<b>19 octobre 2018</b>
<b>Choix du lauréat</b>	<b>11 Janvier 2019</b>
<b>Attribution du marché public de services</b>	<b>Fin Janvier 2019</b>
Etude de conception	Février 2019 à Aout 2019
Consultation des entreprises	Septembre 2019 à novembre 2019

Ordre de service et préparation de chantier	Décembre 2019 et Janvier 2020
Chantier (démarrage)	Février 2020
Réception	Janvier 2021
<b>Mise en exploitation</b>	Février 2021

Procédure :

Concernant le choix du maître d'œuvre, aux termes de l'article 27 et 34 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la procédure adaptée se déroulera en deux étapes :

- Présélection sur candidatures sur références
- Audition de 4 candidats maximum et analyse des offres

Conformément à la décision du Conseil Municipal du 28 mars 2014, le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés... lorsque les crédits sont inscrits au budget... ».

Le Maire propose de lancer la procédure adaptée restreinte pour attribution ensuite d'un marché public de services au lauréat, ainsi que signer toutes les procédures et tous les actes et marchés, contrats afférents à l'opération de la construction en cause et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré décide de :

**VALIDER** la procédure et le programme de l'opération tels que présentés

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération et notamment les documents d'urbanisme

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ